

- **Réponse de Rachida Dati à Dominique Versini**
- **Roselyne Bachelot présente un plan pour améliorer la santé des jeunes**
- **Les missions locales lancent 35 propositions pour l'insertion des jeunes dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)**
- **Un guide pour mieux accompagner les jeunes majeurs de l'ASE**
- **Une école pilote pour prendre en charge les jeunes autistes**

➤ **Réponse de Rachida Dati à Dominique Versini**

Source : www.defenseurdesenfants.fr
JO du 04/03/2008 (page 1898)

A l'occasion de la publication du rapport thématique qu'elle vient de consacrer à l'adolescence en souffrance, Mme Dominique Versini, défenseure des enfants, a formulé deux propositions majeures : rétablir les « stages terrain » pour les auditeurs de justice dans les milieux non judiciaires (pédiatrie, pédopsychiatrie, aide sociale à l'enfance, défenseure des enfants, etc.) ; et rendre obligatoire pour tous les magistrats une formation à la psychologie de l'enfant de l'adolescent et à la prise en compte de leur parole.

M. Georges Ginesta (député UMP - Var) a demandé à Mme la Garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

Réponse de la ministre publiée au JO le 04/03/2008 (p. 1898) :

« La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître que la recommandation relative à la formation des magistrats, émise par Mme Versini, à l'occasion du rapport thématique qu'elle vient de consacrer à l'enfance en souffrance sera suivie d'effet.

Il est envisagé, dans le cadre de la réforme de l'École nationale de la magistrature, de réintroduire les stages de terrain dans les hôpitaux et associations prenant en charge des adolescents difficiles.

Il convient également de rappeler que les travaux parlementaires postérieurs à l'affaire dite d'Outreau ont conduit l'École nationale de la magistrature à mettre en place des enseignements obligatoires en psychologie pour tous les auditeurs de justice pendant leur période d'études à Bordeaux.

Depuis 2006, une enseignante universitaire, maître de conférences en psychologie, fédère une équipe de professionnels de la psychiatrie et de la psychologie qui animent ou co-animent, aux côtés des chargés de formation, des directions d'études.

Par ailleurs, la parole de l'enfant est particulièrement prise en compte au travers des directions d'études dans les fonctions enfants, instruction, siège civil (dans le cadre de l'apprentissage des fonctions de juge aux affaires familiales).

Des simulations d'audiences sont régulièrement organisées mettant en scène des auditions d'enfants. Il doit enfin être rappelé que la formation continue des magistrats est devenue obligatoire et qu'il est systématiquement proposé aux magistrats changeant de fonctions des formations fonctionnelles de reconversion.

Les formations aux fonctions de juges aux affaires familiales et de juges des enfants intègrent la dimension de la parole de l'enfant. La proposition d'y ajouter une formation à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent a aussi été prise en considération. »

➤ **Roselyne Bachelot présente un plan pour améliorer la santé des jeunes**

Source : www.ash.tm.fr

La ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot, a présenté, mercredi 27 février en conseil des ministres, les grandes lignes d'un plan visant à "prévenir les conduites à risques" des 16-25 ans qui pourront, entre autres, bénéficier dès le 1er janvier 2009 d'une consultation médicale annuelle et gratuite chez leur généraliste.

Ne nécessitant pas d'accord parental, cette mesure passera par la création d'un "passeport pour la santé" que ces jeunes recevront à 16 ans, en même temps que leur première carte Vitale, et qui leur rappellera leurs droits en la matière et leur indiquera les structures de soins les plus proches de chez eux.

A l'issue de la réunion hebdomadaire du gouvernement, Roselyne Bachelot a précisé le contenu de ce plan, plus généralement destiné à "mieux protéger la santé des jeunes et à répondre à leur besoin d'autonomie et de responsabilité", à la maison des adolescents "La Casita" de l'hôpital Avicenne à Bobigny (Seine-Saint-Denis), un centre d'accueil et d'interventions thérapeutiques "très emblématique de la prise en charge de jeunes en souffrance psychique", selon le ministère.

"La consommation de drogues, les nouvelles formes d'alcoolisation, le taux de suicide important ou encore les troubles de comportement alimentaire comme l'anorexie sont de nombreux indicateurs inquiétants chez les jeunes", a notamment déclaré la ministre, selon l'AFP, en ajoutant que "900 000 adolescents sont en état de souffrance psychologique".

Lutter contre les addictions

La lutte contre les pratiques addictives, en particulier l'alcoolisme avec une réforme de la législation sur la vente des boissons alcoolisées aux mineurs, fait partie des priorités affichées, au même titre que la promotion d'habitudes nutritionnelles équilibrées, avec la création d'un observatoire de la qualité alimentaire, et la lutte contre l'anorexie, avec la signature d'une charte engageant les "professionnels de l'image du corps".

Pour les jeunes les plus vulnérables se trouvant dans des situations dramatiques, des efforts particuliers doivent également être mis en œuvre, à commencer par la généralisation, d'ici à 2010, des maisons des adolescents dans tous les départements, et d'où partiront des équipes mobiles allant au-devant des jeunes.

Un programme de prévention santé en milieu scolaire et universitaire, tenant compte des inégalités territoriales en la matière, doit être expérimenté à la rentrée prochaine. Le ministère va aussi promouvoir le Fil santé jeunes, dont le numéro - aujourd'hui 0 800 235 236 (numéro vert) - va être ramené à quatre chiffres et dont la gratuité à partir des téléphones portables va être testée à la rentrée.

Repérage et prévention de la crise suicidaire sont aussi au programme, plus particulièrement pour prévenir le mal-être des jeunes homosexuels, via une campagne menée dès 2008 sous l'égide du cinéaste André Téchiné.

La contraception, enfin, fera l'objet d'une communication "qui réponde aux besoins des jeunes non scolarisés dans les quartiers populaires".

➤ **Les missions locales lancent 35 propositions pour l'insertion des jeunes dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)**

Source : www.ash.tm.fr

En 2007, les missions locales ont accompagné 994 200 personnes dans la France entière et seulement 172 900 jeunes provenant des ZUS.

Sur l'ensemble des personnes suivies par les missions locales, 17 % ont bénéficié d'un CIVIS contre 18 % pour les jeunes issus des ZUS.

Le Conseil national des missions locales (CNML) a fait parvenir, jeudi 7 février, 35 "préconisations pour réduire les écarts d'emploi et d'activité entre les quartiers, les zones urbaines sensibles (ZUS) en particulier, et le reste du territoire" à la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Christine Lagarde.

Le 7 janvier dernier, elle avait demandé au CNML, dans une lettre de mission, qu'il fasse rapidement des propositions au gouvernement pour l'aider dans son action et sa réflexion sur les missions locales et le chômage des jeunes.

Le document a été élaboré avec l'appui des associations régionales des missions locales. Il embrasse tous les domaines de l'insertion, couvre l'ensemble de l'offre de services des missions locales et s'appuie sur de nombreuses actions mises en place dans les quartiers.

Afin de mieux se faire connaître des jeunes et des acteurs de terrain concernés par leurs actions, les missions locales proposent tout d'abord de "favoriser les contacts". Elles comptent ainsi développer, ou reconduire, des programmes de partenariat avec l'Education nationale, les acteurs socio-éducatifs, travailler avec les familles et surtout étendre l'expérimentation qui a permis de présenter à de jeunes détenus les modalités du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) dans six départements tests.

Toujours dans le même but, le Conseil national des missions locales compte en finir avec la "dictature du projet" d'orientation pour les jeunes en ZUS, afin de privilégier le dialogue sur les compétences et les véritables envies des jeunes.

Il évoque aussi ses propositions pour faire sauter quelques verrous neutralisant l'insertion des jeunes des ZUS : lutter contre l'illettrisme, améliorer la mobilité des jeunes (en partenariat avec la RATP ou par le développement d'auto-écoles sociales et la location de voiture à bas coût), améliorer la couverture santé des jeunes (actuellement 65 % d'entre eux n'ont pas de mutuelle complémentaire), réduire la fracture numérique, lutter contre la discrimination et pour l'égalité des chances ou encore favoriser l'accès du public concerné au logement.

Pour l'accès à l'emploi, le CNML préconise de développer les actions déjà menées avec de grandes entreprises de distribution, d'intérim ou des sociétés internationales de services sur un territoire plus large qu'aujourd'hui.

➤ **Un guide pour mieux accompagner les jeunes majeurs de l'ASE**

Renseignements auprès du conseil général du Val-d'Oise, au 01 34 25 36 05 ou par courriel à l'adresse : communication@valdoise.fr

Pour aider les jeunes encadrés par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) à passer le cap de la majorité, le conseil général du Val-d'Oise vient de publier un Guide de l'accompagnement du jeune majeur.

Cet outil est essentiellement composé d'une brochure distribuée aux professionnels avec pour objectif "d'harmoniser les pratiques en formalisant les procédures (...) et de fournir des informations sur les lieux ressources et les démarches administratives".

Réalisé par la direction de l'enfance du département, en lien avec des responsables d'établissements, des assistantes familiales et des représentants d'autres services départementaux, ce guide replace dans son contexte le contrat jeune majeur destiné aux 18-21 ans pris en charge par l'ASE, en rappelle les textes de référence ainsi que les étapes de la contractualisation, jusqu'à la sortie du dispositif.

Il aborde différents domaines essentiels de l'accompagnement (la citoyenneté, la santé, le budget, le logement), sans oublier quelques situations particulières telles que le handicap ou les prises en charge qui restent possibles au-delà de 21 ans - c'est une spécificité départementale depuis octobre 2002 - dans certains cas exceptionnels.

Il comprend également diverses annexes récapitulant en particulier les professionnels de référence par circonscription et des modèles de grille des acquis, de fiches scolaires ou de courriers.

A ce guide, s'ajoute enfin une plaquette destinée aux jeunes de 18 à 21 ans intéressés par le contrat jeune majeur, qui synthétise les caractéristiques de cette aide facultative (objectifs, contenus, démarches à effectuer, coordonnées).

➤ Une école pilote pour prendre en charge les jeunes autistes

Source : *Fondation Autisme 25, Boulevard Pasteur, 75015 Paris Tél : 01 47 83 20 23*

Courriel : contact@fondation-autisme.org Site Internet : www.fondation-autisme.org

La Fondation Autisme a inauguré, vendredi 22 février, les locaux d'une école pilote pour enfants autistes, bénéficiant en partie d'un financement public, et dont la prise en charge, à plein temps, est fondée sur une méthode comportementale encore très peu utilisée en France.

L'école accueillera bientôt dix élèves âgés de 3 ans et demi à 10 ans, encadrés par 10 éducateurs thérapeutes et deux psychologues. Cette équipe doit mettre en place la méthode éducative ABA (de l'anglais Applied Behavior Analysis, soit "analyse appliquée du comportement"), qui doit permettre à un enfant atteint de troubles autistiques de rejoindre en trois ans une école classique.

Déjà très utilisée aux Etats-Unis, en Europe du Nord, au Royaume-Uni ou en Israël, cette méthode reste très peu utilisée en France et seuls deux lieux d'accueil la mettent en oeuvre à Villeneuve-d'Ascq (Nord) et à Arcachon (Gironde). L'université Lille III est par ailleurs la seule université française à proposer un enseignement de cette méthode dans le cadre d'un master de psychologie.

Ce nouveau lieu de prise en charge est situé dans une ancienne école (abandonnée il y a seulement trois ans) du XIX^e arrondissement. Les locaux font plus de 500 m² et les futurs élèves pourront jouer dans une cour d'une surface équivalente.

La fondation a reçu pour la création de son école le soutien de nombreux partenaires institutionnels, et c'est une première en France pour une école dispensant la méthode ABA : la ville de Paris, le conseil régional, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris, la caisse d'allocations familiales (CAF) et la Caisse d'épargne. La structure a notamment bénéficié d'une aide de 200 000 euros de la part de la municipalité.